



**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-308**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 9 septembre 2019, le projet de règlement numéro 1001-308 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 18 septembre 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-308 a pour but :

- d'ajouter des dispositions relatives aux stationnements souterrains dans les marges et cour et aux écrans d'intimité.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement numéro 1001-308 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-308 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---